

M. ROSS (Simcoe): Dans l'Ontario, l'industrie de la laiterie, particulièrement la fabrication du beurre et du fromage, est un facteur important dans les opérations agricoles. D'après les rapports, nous avons un certain nombre d'inspecteurs. Je crois que nous avons huit inspecteurs de laiterie, douze inspecteurs des chargements, sept ou huit classificateurs de produits. Nous avons des rapports. Voici un petit rapport que je ne considère pas comme très favorable. Il est publié dans le *Canadian Grocer* et parlant du beurre canadien, il dit:

En Angleterre il se vend de dix à trente shillings par cent livres de moins que le beurre d'autres pays.

Puis il continue ainsi:

C'est dû à son manque d'uniformité dans la qualité ou parce qu'une grande quantité ne se consomme pas.

Je me demandais quels étaient les devoirs des inspecteurs et comment les remplissaient ceux qui était chargé d'inspecter les chargements au départ et ceux qui inspectaient le beurre fabriqué dans les différentes provinces et nos classificateurs comment travaillaient-ils et où, s'ils inspectent la crème telle qu'elle arrive, s'ils inspectent la fabrique elle-même au sujet des conditions sanitaires, de la propreté et autres choses; s'ils inspectent le produit fini dans la fabrique avant qu'il en sorte — ce sont les questions sur quoi je voudrais avoir un peu de renseignements.

L'hon. M. MOTHERWELL: L'inspection de la fabrique du beurre et du fromage relève en général des provinces. Il est vrai que nous y participons d'une certaine manière en appelant l'attention sur l'importance de classifier la crème et le lait mais nous n'avons pas à nous occuper de l'inspection des beurrieres ou des fabriques de fromage. Nos devoirs comportant la classification de l'article après sa fabrication et sa mise en vente et cela se fait ordinairement dans les entrepôts. Nous avons exercé un contrôle sous le régime de la loi de l'enseignement agricole dont les octrois prévoyaient qu'une partie devait être dépensée pour l'inspection et la classification de la crème et du lait dans les fabriques. Depuis lors, nous n'avons exercé aucun contrôle; nous avons agi seulement en qualité de conseils et sous la forme d'enseignements. En un mot la classification est fédérale et la fabrication provinciale.

M. LUCAS: Comme la qualité du beurre exporté rejaillit sur le Dominion en général, le ministre pense-t-il pas que ce serait une bonne idée si le Dominion convoquait une conférence des provinces dans le but d'établir un système uniforme de classification dans tout le Canada?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. M. MOTHERWELL: Nous avons eu une ou deux conférences de ce genre, mais ce n'est pas chose facile d'obtenir que quelques provinces acceptent même un système. Les trois provinces des prairies ont accepté un système de classification il y a déjà des années, l'Alberta en particulier et le résultat a été que le beurre fabriqué dans les provinces des prairies a obtenu sur le marché anglais le prix le plus élevé de tout le beurre expédié du Canada, dépassant même l'article des fameux cantons de l'Est.

Les laitiers de l'Alberta ne sont pas plus compétents que ceux des autres provinces, mais ils ont adopté le véritable principe qui est de classer et de payer le lait et la crème d'après la qualité, seule méthode d'obtenir un beurre de qualité. Dans les anciennes provinces, le marché domestique absorbe presque tout le beurre qui y est fabriqué, de sorte qu'on n'a pas à subir la concurrence mondiale sur les marchés étrangers. Le beurre qui est fabriqué dans les provinces d'Ontario et de Québec est conforme au goût des gens, surtout en ce qui regarde le salage; mais, je le répète, bien qu'une faible quantité de ce beurre soit exportée, la majeure partie est absorbée par le marché domestique. D'autre part, les laitiers de l'ouest doivent subir une rude concurrence sur les marchés étrangers et fournir un produit qui flatte le goût de leurs clients et c'est de cette façon que notre beurre a acquis rapidement toutes les qualités requises. Les quantités de beurre qu'exporte l'est sont si faibles qu'un système de classement ne s'impose pas autant ici que dans l'ouest. Au cours de la dernière conférence que nous avons tenue, les provinces de Québec et d'Ontario, — on a déjà commencé dans les Provinces maritimes, — ont signifié leur intention d'inaugurer un système provincial quant au classement de la crème et du beurre. En premier lieu donc, la qualité de ces produits dépend de l'initiative des provinces, auxquels viennent s'ajouter les services que le département fédéral de l'agriculture peut rendre au point de vue renseignement.

M. ROSS (Simcoe): Devons-nous admettre l'exactitude du rapport que j'ai lu en ce qui regarde le beurre canadien exporté à l'étranger?

L'hon. M. MOTHERWELL: Certainement.

M. ROSS (Simcoe): Le ministre a-t-il quelque plan à proposer afin de remédier à cette situation? Nous ne pouvons pas nous payer le luxe de perdre ce marché pour notre beurre.

L'hon. M. MOTHERWELL: J'ai le regret d'admettre que ce rapport est exact. Cependant, il faut savoir où nous en sommes exact-